

Inflation-Macron ? Les bailleurs d'habitations paieront !

écrit par Maxime | 13 septembre 2022



Mon conseiller bancaire m'invite de temps en temps à placer de l'argent dans un appartement que je pourrais donner en

location... Jamais de la vie!

Je constate bien souvent en lisant les articles – nombreux – dans la presse locale se faisant l'écho des dégradations inimaginables subies par des propriétaires quand ils récupèrent leur logement que les commentateurs n'ont généralement aucune compassion à leur égard. Bien au contraire, certaines grandes âmes mélanchoniennes proclament que c'est le risque à prendre, que les bailleurs ne sont pas à plaindre car ils « s'engraisseraient » sur le dos de pauvres locataires...

Il n'y a personne pour dire que c'est bien pratique, quand on arrive dans une nouvelle ville ou qu'on est confronté à une difficulté de logement passagère de pouvoir trouver une location. J'ai moi-même été longtemps locataire et j'ai toujours gardé contact avec les anciens propriétaires des biens que j'ai pu louer à titre amical car je leur demeure reconnaissant de m'avoir permis de ne pas me laisser à la rue...

Malgré l'utilité publique qui s'attache au secteur locatif, pouvoir disposer d'un logement temporaire voire durable après une mutation ou une séparation par exemple n'étant pas un luxe mais une nécessité, Macron-inflation a décidé de mettre à contribution les propriétaires bailleurs pour supporter le poids de ses conneries ukrainiennes...

La loi sur le pouvoir d'achat qui vient d'être votée décide de limiter le poids de l'inflation... en le faisant reporter sur les bailleurs qui ne pourront pas augmenter leur loyer.

Bref, tout augmente, mais les loyers, eux, resteraient déconnectés du coût de la vie qui flambe...

Bref, tout augmente, mais les loyers, eux, resteraient déconnectés du coût de la vie qui flambe...

D'une certaine façon, chacun de nous est « bailleur » de ce point de vue. Car les tours de passe-passe pour limiter à coût d'argent public les effets de cette guerre, de la gestion désastreuse du covid, et toutes les erreurs de gestion des finances publiques qu'accumule ce gouvernement, ont forcément un prix que le contribuable ordinaire paie finalement pour les autres, HLMistes et miséreux importés en tous genres...

De véritables magiciens les LREM. Et c'est ce type qui osait parler de « Gérard Majax » devant Marine le Pen quand lui-même passe son temps à sortir des lapins de son chapeau... La preuve, encore une fois.

https://www.evl.fr/actualite/actu_f698a9139-7b78-4bea-9250-c104f1bf7044

La loi pour le pouvoir d'achat limite l'augmentation des loyers d'habitation

La loi sur le pouvoir d'achat du 16 août 2022, destinée à lutter contre les effets de l'inflation, plafonne l'indexation des loyers par le blocage pendant un an de l'IRL (indice de référence des loyers).

Loi 2022-1158 du 16-8-2022 art. 12 : JO 17 texte n° 2

[Publié le 13/09/2022](#)

Afin de limiter l'impact de l'inflation sur les hausses de loyer, la loi pour le pouvoir d'achat du 16 août 2022 met en place un dispositif temporaire de plafonnement de la variation de l'IRL et, par voie de conséquence, des loyers. Par dérogation aux dispositions législatives relatives à la révision des loyers, la variation de l'IRL ne pourra excéder 3,5 % entre le 3^e trimestre 2022 et le 2^e trimestre 2023.

Ce plafond est réduit à 2,5 % pour la Guadeloupe, la Guyane,

la Martinique, La Réunion et Mayotte.

En Corse, sous certaines conditions, le préfet peut réduire cette limite à 2 %.

Pour mesurer les conséquences de cette sottise, ne pas manquer l'article de Cachou :

<https://resistancerepublicaine.com/2022/09/13/les-ecolos-dingos-ont-jure-de-faire-la-peau-des-proprietaires/>